

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 26.08.2019	Heure 17h12	Numéro 19.324	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Laurent Suter		
Titre : Les vieilles concessions d'exploitation des fonds lacustres sont-elles compatibles avec nos responsabilités archéologiques ?		
Contenu : <p>Nos besoins en matériaux de construction sont partiellement couverts par l'exploitation des fonds lacustres sur la base de concessions accordées par le canton. La définition des zones exploitables date de plus d'une dizaine d'années. C'est le cas pour une zone au large de la plage de La Tène.</p> <p>Nous avons la chance d'avoir un patrimoine archéologique extrêmement riche dont nous sommes responsables. Des techniques archéologiques modernes, développées ces toutes dernières années, c'est-à-dire après la définition des zones d'extractions, démontrent que des zones recouvertes maintenant de plusieurs mètres d'eau recèlent des richesses archéologiques importantes et ignorées à l'époque. Une exploitation aveugle de ces zones détruirait à jamais un patrimoine de l'humanité dont nous avons la responsabilité.</p> <p>– Les autorités politiques concernées peuvent-elles prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que seules les zones sans intérêt archéologique sont exploitables ?</p> <p>Accessoirement, l'éloignement « plus au large » des extractions de matériaux serait apprécié par ceux qui profitent de la plage de La Tène, touristes ou indigènes.</p>		
Souhait d'une réponse écrite : NON		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Laurent Suter		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :